

COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

du 31 mars 2025 à 20 h 00

Date de convocation : 13 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoir donné : 03

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR(s)
BOUTY	Louis		Michel LENOIR
BRU	Claire	X	
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X	
DOYHAMBOURE	Camille	X	
DUBOIS	Pascale	X	
LEBOCQ	Pascal		Claire BRU
LEBRUN	Charles-Henry		
LEGROS	Béatrice	X	
LEGROS	Christian	X	
LENOIR	Michel	X	
MARTIN	Didier	X	
SADOUN	Si Sadhek	X	
SOPHIE	Evelyne	X	
TELFOR	Eric	X	
TOURSCHER	Alexandre		Eric TELFOUR

Secrétaire de séance : Mme C. DOYHAMBOURE

. Approbation du dernier compte rendu.

. Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 5 nouvelles délibérations non inscrites sur la convocation :

- . Convention financière de travaux (aire de croisement : Epine Pigache) (délibération n°14) ;
- . Encaissement d'un chèque « avis de remboursement » : GROUPAMA (délibération n°15) ;
- . Convention à renouveler avec la Bibliothèque du Calvados (délibération n°16) ;
- . Loyer du logement communal au 1615, route du Régiment Ecossais (charge à inclure) (délibération n°17) ;
- . SDEC : renouvellement de 55 foyers dans le cadre du programme Fonds Vert (délibération n°18).

Les membres du conseil approuvent la demande de Mme le Maire.

1 Convention financière de travaux (délibération n°14)

Dans le cadre du programme des travaux 2025, il est prévu la création d'une aire de croisement sur le Chemin de l'Epine Pigache. La prise en charge financière sera à hauteur de 50 % du montant hors taxes pour COQUAINVILLIERS et Le TORQUESNE. Voici le détail des montants :

- 25 800.00 € TTC
- 21 500.00 € HT
- 4 300.00 € TVA à 20 %

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour que Mme le Maire puisse signer la convention financière avec la commune du TORQUESNE.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 Encaissement de chèque : Groupama (délibération n°15)

Un état des lieux a été fait de l'ensemble des contrats assurés par GROUPEAMA. Certains contrats ont ainsi pu être révisés avec un solde positif en notre faveur. Ceci correspond au montant du chèque de 60.85 €.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3 Convention avec la Bibliothèque du Calvados (délibération n°16)

La présente convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Département du Calvados et la commune de COQUAINVILLIERS pour le développement du service lecture publique.

La convention d'objectifs de niveau 3 vise à améliorer certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité répondant aux critères décrits à l'article 2.

Convention valable 5 ans.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 Montant des charges-logement communal : 1615, route du Régiment Ecossais (délibération n°17)

Sans coût supplémentaire pour la commune, il est impossible que BUTAGAZ facture directement au locataire, ses consommations. Au montant du loyer mensuel devra être ajouté les charges de chauffage, soit un montant provisionnel réparti de la façon suivante :

Charges (provision gaz) : 90.00 €

Ce montant sera actualisé une fois par an, à la date d'anniversaire du bail, à partir des données du compteur individuel posé par la mairie.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 Renouvellement de 55 foyers dans le cadre du programme Fonds Vert (délibération n°18)

55 foyers, 54 mâts (vétustes et plus aux normes. Obligation de les changer, ils seront remplacés par des foyers leds).

Coût du projet (travaux, fournitures et services) : Total HT : 60 385,36 €/Total TTC : 69 008,83 €

Financement :

Montant de l'aide : 48 308,29 €

Avance de la TVA : 8 623,47 €

Total participation du SDEC Energie : 56 931,86 €

La contribution de la commune s'élève à 12 077,07 €

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

6 Compte Financier Unique (délibération n°08)

Mme Le Maire présente le compte financier unique et sort au moment des débats et du vote (transmission de la présidence à Claire BRU, 1^{er} maire adjointe)

Fonctionnement

Dépenses.....576 774,14

Recettes 699 539,06

Résultat excédentaire de l'année..... 122 764,92

Excédent de fonctionnement 2023 reporté 254 765,33

Résultat définitif 377 530,25

Investissement

Dépenses..... 40 561,73

Recettes 126 640,26

Résultat excédentaire de l'année 86 078,53

Déficit d'investissement 2023 reporté..... - 101 570,85

Solde d'exécution déficitaire - 15 492,32

Reste à réaliser..... 0.00

Résultat définitif - 15 492,32

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

7 Affectation du résultat (délibération n°09)

Report déficitaire en investissement15 492,32

Couverture du besoin de financement en section d'investissement15 492,32

Report excédentaire en fonctionnement362 037,93

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

8 Demandes de subventions (délibération n°10)

Nom association	Montants alloués
A.D.M.R.	150,00 €
A.J.L.C.	600,00 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	50,00 €
A.S.C.F. Fonctionnement	150,00 €
Association des Parents d'Élèves	368,00 €
CAL Handball	35,00 €
Coopérative scolaire	300,00 €
CRESUS	<i>mise à disposition de la salle</i>
Ecole du Chat	50,00 €
Football Club Ouilly (<i>prêt de salle</i>)	350,00 €

France Alzheimer	50,00 €
Lexo Danse	70,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Refuge Animal Augeron	928,40 €
Restos du cœur	50,00 €
Secours Catholique Lisieux	50,00 €
Lisieux Natation Le Nautile	35,00 €
Twing Sport Auto	<i>mise à disposition de la salle</i>
TOTAL	3 286,40 €

Pour	11	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

9 Taxes locales (délibération n°11)

Il est proposé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2025 :

- . Taxe foncière bâtie : 39.04 %
- . Taxe foncière non bâtie : 23.45 %
- . Taxe habitation sur les résidences secondaires : 7,44 %

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

10 Fongibilité des crédits (délibération n°12)

La nouvelle instruction comptable offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Si le maire réalise des mouvements de crédits non prévus initialement dans le budget primitif mais nécessaire du fait d'un imprévu, l'information est transmise à l'assemblée lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

11 Vote du Budget Primitif (délibération n°13)

Conformément à la réglementation, Mme le Maire présente le récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024.

Le détail du Budget Primitif 2025 est projeté via un écran et présenté par Mme le Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 avril 2025 à 20h30.